

GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **2 novembre 2009**

Délibération n° 2009-0997

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Soutien au dispositif de covoiturage domicile-travail en faveur des entreprises du territoire de la Communauté urbaine - Phase 2010 - Demande de subvention Feder à la région Rhône-Alpes et à l'Ademe

service : Direction prospective et stratégie d'agglomération

Rapporteur : Monsieur Gléréan

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 23 octobre 2009

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 3 novembre 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Elmalan, MM. Buna, Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bab-Hamed, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benekadi, M. Bernard B, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mme Chevassus-Masia, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Ferraro, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Huguet, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Justet, Lambert, Le Bouhart, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Llung, Longueval, Lyonnet, Morales, Mme Pesson, M. Petit, Mme Pierron, MM. Pillon, Pilonel, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Uhrich, Mme Vallaud-Belkacem, M. Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : M. Reppelin (pouvoir à Mme Vullien), Mme Guillemot (pouvoir à M. Longueval), MM. Philip (pouvoir à M. Julien-Laferrière), Passi (pouvoir à M. Plazzi), Mme Peytavin (pouvoir à M. Jacquet), MM. Blein (pouvoir à M. Ferraro), Auroy (pouvoir à M. Abadie), Mme Bailly-Maitre (pouvoir à Mme Pierron), M. Balme (pouvoir à M. Lévêque), Mmes Bargoïn (pouvoir à M. Barthélémy), Chevallier (pouvoir à M. Coste), MM. Cochet (pouvoir à M. Petit), Flaconnèche (pouvoir à M. Appell), Genin (pouvoir à M. Le Bouhart), Mme Ghemri (pouvoir à Mme Bab-Hamed), MM. Lebuhotel (pouvoir à M. Chabrier), Meunier (pouvoir à M. Forissier), Millet (pouvoir à M. Thivillier), Muet, Mme Perrin-Gilbert (pouvoir à Mme Dubos), MM. Réale (pouvoir à M. Claisse), Sangalli (pouvoir à M. Suchet), Serres (pouvoir à M. Roche), Sturla (pouvoir à M. Crédoz), Terracher (pouvoir à M. Llung), Vergiat (pouvoir à M. Lyonnet).

Absents non excusés : M. Albrand, Mme Bocquet, M. Dumas, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Kabalo, Mme Levy, M. Louis, Mme Palleja, MM. Pili, Touraine, Turcas, Vurpas.

Séance publique du 2 novembre 2009**Délibération n° 2009-0997**

commission principale : déplacements et voirie

objet : **Soutien au dispositif de covoiturage domicile-travail en faveur des entreprises du territoire de la Communauté urbaine - Phase 2010 - Demande de subvention Feder à la région Rhône-Alpes et à l'Ademe**

service : Direction prospective et stratégie d'agglomération

Le Conseil,

Vu le rapport du 15 octobre 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

En 2009, la Communauté urbaine, avec le soutien de la région Rhône-Alpes, a décidé d'inciter au covoiturage pour les déplacements domicile-travail, des salariés des zones d'emplois de la Communauté urbaine.

Afin de proposer un dispositif cohérent, s'appuyant sur une masse critique d'utilisateurs favorable, et pour réduire les coûts, il a été choisi de mettre en place un dispositif global sur la Communauté urbaine, confié à un prestataire unique, la Roue Verte, qui comprend : un portail internet www.covoiturage-grandlyon.com permettant la gestion du covoiturage domicile-travail des salariés de zones d'emplois au niveau global du territoire des 57 communes de la Communauté urbaine mais se déclinant en sous sites par territoires (par exemple www.covoiturage-techlid.fr ou www.covoiturage-valleedelachimie.fr). Le dispositif intègre également une centrale d'appel, une garantie retour utilisable 2 fois en 6 mois, ainsi qu'un dispositif de communication ad hoc et l'animation en entreprises, élément essentiel de réussite du dispositif. Cela en fait un dispositif tout à fait innovant puisqu'à ce jour aucune collectivité locale ne l'a engagé sous cette forme. Les actions 2009, bénéficiant du soutien de la région Rhône-Alpes, ont consisté à mettre en place le dispositif à partir de 8 territoires tests. Les résultats sont assez encourageants puisque 8 % des salariés des zones d'emplois concernées se sont inscrits alors que les études préliminaires visaient 5 %.

La phase 2 en 2010 prévoit de démultiplier la démarche à l'ensemble des territoires d'emplois ainsi qu'à d'autres démarches du même ordre : covoiturage lié aux travaux de requalification de l'autopont Mermoz, qui toucheront 100 000 véhicules/jour, covoiturage événementiel avec les gros comptes culturels de la Communauté urbaine, intégration de la démarche en lien avec d'autres grands projets, organisation d'un challenge sur l'ensemble des territoires. Cette année 2010 vise également à stabiliser la démarche de sorte que les années suivantes soient uniquement consacrées à la gestion du dispositif (hébergement de plateforme et communication), à un coût nettement moins élevé.

Le coût total du dispositif 2010 est de 156 560 € TTC.

Compte tenu de la démarche de mobilité durable engagée par ce dispositif et dans la continuité des actions communes sur les PDIE engagées avec la région Rhône-Alpes et l'Ademe, la Communauté urbaine sollicite le soutien financier de la région Rhône-Alpes et de l'Ademe pour l'action 2010 covoiturage domicile-travail à hauteur de :

- 45 % de subvention Feder région Rhône-Alpes, soit 70 452 €,
- 35 % de subvention Ademe, soit 54 796 €,
- part autofinancement Communauté urbaine (20 %), soit 31 312 € ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Autorise monsieur le président à :

a) - solliciter auprès de la région Rhône-Alpes une subvention de fonctionnement d'un montant de 70 452 € dans le cadre du covoiturage,

b) - solliciter auprès de l'Ademe une subvention de fonctionnement d'un montant de 54 796 € dans le cadre du covoiturage,

c) - accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'instruction desdites demandes et à leur régularisation.

2° - La recette de fonctionnement sera inscrite au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2010 - compte 747 700 - fonction 020.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 4 novembre 2009.